

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1856

Artikel: Attention, des fraudeurs peuvent en cacher d'autres : rappel : le secret bancaire appauvrit aussi le tiers-monde et permet aux multinationales de ne pas payer leur dû aux fiscs nationaux
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009745>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

données offertes à l'Allemagne serait peu conforme à l'Etat de droit. C'était aussi l'avis de la présidente de la Confédération. Peine perdue, la chancelière allemande ne le partage pas.

Même espoir déçu d'une certaine compréhension des Etats-Unis après la décision du Tribunal administratif fédéral interdisant de transmettre les noms promis.

Au Parlement, on rêve également en évoquant le possible refus de ratifier l'accord UBS que le Conseil fédéral devra bien se décider à soumettre au députés: cela laisserait à UBS le choix entre le retrait de sa licence bancaire américaine et la violation du secret bancaire, à supposer que l'ancien conseiller fédéral Villiger, président du conseil d'administration d'UBS, prenne le risque d'être condamné à la prison. Gageons qu'au moment du vote, la sagesse l'emportera chez les parlementaires.

Rêve enfin des banques avec leur projet Rubik d'imposition à la source des revenus des capitaux étrangers (DP 1853). Ce que veulent d'abord tous les autres pays développés, c'est pouvoir taxer les revenus à l'origine de l'argent caché dans nos banques: revenus non déclarés, argent gagné au noir pour éviter la TVA et les cotisations sociales, héritages non déclarés, pour ne pas parler du véritable blanchiment d'argent sale.

Il est temps de faire face aux réalités. La décision de supprimer la distinction artificielle entre évasion et fraude fiscale a des conséquences très concrètes: une personne qui n'a pas déclaré tout ou partie de ses revenus ou de sa fortune dans son pays deviendra un fraudeur au sens du droit suisse. Pourquoi essayer de construire des barrages inévitablement fragiles pour le protéger malgré tout, et avec quelle crédibilité, les

événements récents le montrent? Même indépendamment d'un accord sur l'échange automatique d'information que prépare actuellement l'Union européenne et auquel elle tient absolument à nous associer, nous devons bien admettre, et nos tribunaux aussi, que cette distinction ne tient plus.

Reste à se donner les bases juridiques nécessaires. mais rien ne serait plus maladroit que de le faire en soumettant au Parlement et au peuple un ou des accords de double imposition, largement incompréhensibles pour le commun des mortels. Une loi doit dire clairement que l'argent de l'évasion et de la fraude fiscale n'est plus à l'abri dans nos banques. Prétendre le contraire serait mentir et se mentir à nous-même. Tel est le prix à payer pour ne pas être mis au ban des nations, ce qui mettrait notre économie et surtout nos banques en péril.

Attention, des fraudeurs peuvent en cacher d'autres

Rappel: le secret bancaire appauvrit aussi le tiers-monde et permet aux multinationales de ne pas payer leur dû aux fiscs nationaux

Jean-Daniel Delley (6 février 2010)

Le débat sur le secret bancaire et la fraude fiscale a mis en évidence le comportement de riches contribuables européens et américains – professions libérales, cadres supérieurs, commerçants – qui ont placé leurs avoirs à l'abri de leur fisc national. Les listes de comptes bancaires proposées actuellement à la curiosité des Etats se réfèrent sans aucun doute à ce type de personnes.

Pour contrer cet exode, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a édicté un modèle de convention qui règle notamment l'échange d'informations entre Etats. Pour disparaître de la liste grise des pays peu coopératifs, la Suisse a négocié plusieurs accords de double imposition se référant aux standards de l'OCDE, mais essentiellement

avec des pays occidentaux.

Il est pourtant des fraudeurs dont on parle peu, quand bien même leur comportement délictueux provoque des dégâts autrement importants aux finances publiques.

Les privilégiés du tiers-monde d'abord. Le tiers de la fortune privée non déclarée gérée par la place financière helvétique

provient des pays dits en développement, soit environ 360 milliards de francs. Soumises à l'impôt dans leurs pays d'origine, ces sommes rapporteraient quelques 5 milliards de francs aux collectivités publiques. Soit plus du double de l'aide publique suisse au développement. Les «*Objectifs du Millénaire pour le développement*» ne seront atteints que si les recettes des pays pauvres augmentent. Dès lors la Suisse se doit de concéder à ces pays les mêmes droits et informations qu'elle accorde aux Etats de l'Union

européenne.

Les multinationales ensuite. Les mécanismes qu'elles déploient pour minimiser leur charge fiscale sont connus (DP 1818). Au sein d'un groupe, les prestations internes délivrées aux filiales des pays à fiscalité élevées sont facturées au prix fort, de manière à faire baisser leurs bénéfices. L'économiste Robert Lipsey a mis en évidence ce phénomène en analysant les données disponibles dans la balance des paiements américaine. Alors que la moyenne mondiale des actifs des multinationales

américaines se monte à un million de dollars par employé, elle grimpe à 4 à 5 millions pour les filiales irlandaises, hollandaises et suisses, à 22 millions à la Barbade et même à 45 millions aux Bermudes, des îles peu connues pour l'intensité de leurs activités économiques. Seule une comptabilité pays par pays indiquant le chiffre d'affaires, le nombre d'emplois, la masse salariale, le montant des profits et des impôts versés permettrait de contrer ces fraudes à large échelle. L'OCDE étudie la possibilité d'introduire de telles règles.

Repositionnement

La Suisse peut vouloir se distinguer, mais ce ne peut être qu'à la loyale

André Gavillet (2 février 2010)

Le monde a changé. Forte affirmation, à placer dans un discours de comices agricoles à la Flaubert, ou dans une allocution présidentielle du 1er août helvétique.

Le monde a changé, mais pas la Suisse. Elle vit toujours à l'heure du XIXe siècle, neutre, gardienne des cols alpins, ouverte sur les plaines européennes au fil des fleuves qui naissent de ses glaciers, fière, égoïste, humanitaire, hallebardièr, et bancaire.

Hélas, se désole Henri Torrione, professeur de droit fiscal à l'Université de Fribourg (*Le Temps*, 18.1), «*la mentalité du réduit national domine encore le dossier du secret bancaire*». Et cet immobilisme, ou nos adaptations, bougonnes quand elles ne sont pas tardives et sous contrainte,

sont ressentis ou dénoncés comme insuffisants et passifs. A citer, au hasard des lectures de presse, des forums, chacun dans son style et sa sphère de compétences, Xavier Oberson, Bertrand Piccard, Nicolas Hayek, Philipp Hildebrand... Quand des jugements se renforcent sans concertation, ce recoupement est révélateur et significatif. On ressent la nécessité d'une mise à l'heure. Mais on ne voit pas qui pourrait en prendre l'initiative avec l'autorité requise. D'où le malaise. Ceux qui parlent de réformes imaginent un Conseil fédéral regroupé, renforcé, mais chacun sait qu'il est divisé et fatigué.

Imaginons, coup de sac, que les Chambres soient dissoutes et les élections avancées. La consultation du peuple se traduira par le déplacement au

Conseil national d'un petit nombre de sièges, limité par le quorum des circonscriptions cantonales. Pour le Conseil des Etats, la règle, à l'exception du Jura, est celle du système majoritaire. La réponse à la question du repositionnement suisse ne peut donc pas être donnée par l'alternance.

Il y a les prises de position sur les sujets qui préoccupent les citoyens: assurances sociales, impôts, affectation des dépenses. A ce niveau-là un compromis est concevable, souhaitable même sous la forme d'un programme minimum de législature, que DP préconise depuis ses premiers numéros il y a plus de quarante ans.

Mais l'enjeu, capital, historique même, tient à l'orientation de nos relations extérieures. Il